

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 21 février 2022  
-----

Délibération N°1 du 21 février 2022

Date de convocation

15.02..22

**Etaient présents : (19)**

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,  
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint,  
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis  
Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle  
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

**Etaient Excusés : (4)**

Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle  
Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié, Guy  
Sénécal ayant donné délégation à Serge Planchon.

-----  
Secrétaire de séance : Isabelle Poulain  
-----

### Acquisition d'un véhicule Demande de subvention

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot,  
Adjoint au Maire

Informe le conseil municipal qu'il est nécessaire pour la commune de se doter d'un nouveau véhicule utilitaire de type « fourgon » pour remplacer celui qui présente des signes d'usure avancés et faciliter le déplacement des employés communaux sur le territoire communal et les alentours dans le cadre de leurs fonctions.

Cette dépense d'investissement est estimée, suite au devis réalisé par Renault Trucks, au montant de 26.800,00 € HT

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, à hauteur de 30% maximum du montant HT de la dépense dans le cadre des mesures exceptionnelles du plan de relance.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2022.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type « fourgon »,

- de solliciter une aide financière auprès du Département de la Seine-Maritime,
- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention des autorisations préalables.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

